

CONTRIBUTION DU COMITE DE SOUTIEN ET DE PROMOTION DU JARDIN DES HALLES

Questions et commentaires du Comité suite au texte « Jardin des Halles : objectifs et évolutions du projet » produit par la Ville à la demande des associations.

Le Comité se limitera ici aux questions concernant les enfants. Le Comité partage l'essentiel des contributions des autres associations sur les autres thèmes.

Jardin Lalanne

La question du maintien du jardin Lalanne n'a pas été traitée dans le document.

Questions :

Pourquoi éluder cette question ? Pourquoi en faire une question taboue ?

Concertation :

Cette question qui faisait partie des programmes successifs¹ avait vocation à être soumise à concertation. De fait, aucune étude du maintien du jardin Lalanne n'a été faite par la SEURA dès lors que le parti pris affiché est de faire de l'espace où il se trouve un espace de liaison avec le forum (gare + centre commercial) au détriment de l'espace purement jardin. Il s'agit pour la SEURA de créer un espace d'animation et de rencontre qui est directement une excroissance du forum. (Notons d'ailleurs l'importance donnée par la SEURA –la Ville ?- à la perspective sur St Eustache depuis la sortie du forum dans le jardin qui témoigne de son intérêt principal pour les personnes venant du sous-sol).

Le traitement de l'espace de transition n'a jamais donné lieu à concertation et la Ville a finalement indiqué qu'il en serait discuté après que le futur bâtiment sera connu. (Nota : Cette question aurait dû être traitée avant même la rédaction du cahier des charges du futur bâtiment et cela avait d'ailleurs été demandé à de nombreuses reprises. M. Caffet n'ayant pas voulu en prendre la charge, la discussion a été repoussée à plus tard par M. Contassot. Cela est fort dommage et il reste à espérer que les candidats auront la bonne idée d'imaginer que le jardin pourrait entrer dans leur bâtiment.) Le traitement de cet espace de transition pourrait être différent de celui proposé par la SEURA et se faire au bénéfice du jardin sans pour autant desservir le forum et les personnes qui en sortiront. Les associations et les usagers qui ont participé à l'enquête IPSOS ont ainsi proposé que le jardin entre dans le forum (le projet SEURA propose l'inverse).

Notons pour finir que personne (ni Espace Expansion, ni le GIE des commerçants, ni la RATP, ect...) n'a jamais demandé la destruction du jardin Lalanne.

Dans ces conditions, pourquoi acter la destruction du jardin Lalanne ? La présence du jardin Lalanne à cet endroit peut être un atout et sa mise en valeur plutôt que sa destruction paraissait naturelle et permettait de pallier de nombreuses critiques concernant sa visibilité ou sa fréquentation. Une seule réponse à « l'oubli » du jardin Lalanne dans le texte produit par la

¹ P21 Programme 03/12/03 « *Cependant le jardin dit Lalanne doit être conservé au regard de sa fréquentation, à moins de proposer sur le site un espace du même type « jardin d'aventure », d'une surface identique, paysagé, fermé et animé.* »

Programme Marché « *Etudier la conservation du jardin dit Lalanne* »

Ville : elle sait que sa position n'a aucun fondement ni logique et que le maintien du jardin est possible.

Son malaise face à cette question est tel que les Ateliers De Launay ont même refusé d'en parler lors de leurs séances et suppriment toutes allusions des comptes rendus dès qu'ils le peuvent.²

Squares

P6 : « l'installation des jeux d'enfants dans des espaces totalement clos, le recalage de la surface totale de ces jeux qui sera égale, voire supérieure à la surface totale des jeux existants. »

Questions :

Etait-il envisageable de créer des squares pour petits qui ne soient pas clos ?

Etait-il envisageable de diminuer la surface de jeux pour enfants alors que ces espaces sont très souvent saturés et qu'ils accueillent notamment de nombreux enfants du 2eme arrondissement dans lequel il n'y a quasiment pas d'équipement de cette sorte ?

Concertation :

La question de la fermeture des espaces pour petits et de leur superficie n'a jamais été une question réellement soumise à concertation. Les associations se sont ici contentées de rappeler ce qui n'était que très logique et que la Ville n'a finalement pu que reconnaître : on ne peut laisser des enfants en bas âge sans protection et il n'est pas envisageable de priver les enfants de jeux (d'où qu'ils viennent et il ne s'agit pas que des enfants du quartier, mais ne serait-ce que ceux là, ils méritent d'être pris en compte). Faire du maintien de l'existant un apport de la concertation semble pour le moins étrange sauf à considérer que la concertation revient pour la Ville à faire des propositions qu'elle sait d'avance ne pas pouvoir tenir. De fait, la question des jeux d'enfants n'a pas encore été abordée par la concertation et faisait bien partie du programme officiel.³

Jeux d'eau

P6 : « La mise en place de bassins et de jeux d'eau entre la traversée nord-sud et le Forum complète le plan en apportant une ambiance très différente, dans un aménagement adapté au passage de flux piétons soutenus entre les rues Montmartre et Montorgueil. »

P9 : « Entre la traversée Montorgueil/Pont neuf et la nouvelle émergence du forum, le jardin d'eau et le jardin de musique doivent recevoir des flux se dirigeant vers le Forum et la gare ».

Questions :

Est-il bien raisonnable de créer des jeux d'eau qui ne fonctionneront ni l'hiver, ni en cas de canicule pour raison d'économie d'eau liée à la sécheresse, sans parler même du respect des principes du développement durable ?

² Compte rendu de la réunion du 26/01/07. Notamment l'intervention de Laëtitia page 10 et 11 qui ne parle pas du jardin Lalanne ni des 7-11 ans alors qu'elle est la coordinatrice du Comité de soutien et de promotion du jardin d'aventure des Halles...

³ Programme 03/12/03 3.3.3.3

Est-il bien raisonnable de vouloir faire jouer des enfants en « tenue légère » dans un espace qui, de l'aveu même de la ville, sera très passant ?

Concertation :

La question de jeux d'eau dans le jardin aussi bien dans son aspect principe que dans son aspect localisation n'a jamais été soumise à la concertation contrairement à ce qui est indiqué par la Ville au point III.2 page 6. La présence de l'eau était effectivement une demande forte reprise dans le « cahier des charges »⁴ mais pas nécessairement des « jeux » d'eau.

A Condomines 2/5/07 14:48

Commentaire:

A Condomines 2/5/07 14:48

Commentaire:

A Condomines 2/5/07 14:48

Commentaire:

A Condomines 2/5/07 14:48

Commentaire:

⁴ P21 Programme 03/12/03: "L'eau fera partie des composantes à maintenir"
Programme Marché: "maintenir l'eau comme une composante du jardin"